

Assemblée générale associative.

Mardi 26 novembre à partir de 9h00,
Maison du Peuple, salle Rivat, 8-10 boulevard Laurent-Gérin, 69200 Vénissieux.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023-2024

Comme tous les AF, les membres du bureau ont des journées bien remplies, souvent compliquées, rarement de week-ends. Et pourtant il leur semble important de faire perdurer notre association.

Rencontres de secteurs.

Nous avons organisé les 16/09/2023, 22/01/2024 et 28/05/2024 des rencontres sur Vénissieux. Le 8/03/2024 c'était à Limonest et le 10/06/2024 à Vaugneray. Si vous souhaitez en organiser près de chez vous, n'hésitez pas à nous le demander.

Afar News.

Nous avons tenté de relancer notre petite publication pour vous tenir informés, nous n'avons eu aucun retour à son sujet. Si vous avez des suggestions à nous faire, n'hésitez pas à nous en faire part.

Loi Taquet du 1/09/2022.

Après mise à jour de ses logiciels, la Métropole a publié une nouvelle grille des salaires tenant compte des nouvelles règles légales. Parmi celles-ci, l'obligation du maintien de 80 % de la rémunération (pour absence d'enfant du fait de l'employeur) les a conduit à différencier le nombre d'agrément de celui des places conventionnées. En conséquence le contrat de travail peut être modifié par un avenant. Par exemple, pour 3 places agréées par la PMI, il est possible pour l'employeur de s'en réserver une ou deux seulement. Paradoxalement cela ouvre la possibilité des emplois multi-employeurs, ce que nos services souhaitaient éviter auparavant.

Rencontres Métropole et Rhône.

Sur invitation, nous avons rencontré la direction enfance famille du Rhône les 4/04/2024 et 14/11/2024.

Contacts employeurs.

Devant des situations qui nous interrogent, nous avons contacté des employeurs. Avec des justifications discutables, l'échange demandé ne nous a pas été accordé. Nous regrettons que ces échanges, auparavant possibles, nous soient refusés.

Partenariat avec l'Adepape.

L'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance regroupe d'anciens enfants placés et pupilles. Comme toute association elle a besoin de se faire connaître. Nous avons échangé avec eux pour voir comment collaborer et se faire connaître conjointement.

Partenariat.

Lors de nos rencontres, nous avons eu la possibilité de rencontrer d'autres associations. L'UDAF est intéressée pour nouer des liens, lesquels restent à construire.

AF public et privé.

Bien que pratiquant le même métier, ces deux statuts diffèrent profondément. Nous sommes attentifs à représenter les collègues de ces employeurs différents.

CCPD.

Fréquemment nous avons à épauler et conseiller les collègues mis en cause. Cela peut arriver à chaque famille d'accueil et, comme tout accident, ce n'est pas prévisible. Il suffit d'un enfant qui « pète un câble » et l'ensemble de la famille (conjoint, enfants) est mise en cause, pas seulement les assistants familiaux. On peut constater qu'aucun soutien n'est proposé par les services employeurs dans ces situations. Au contraire, en cas de suspicion même infondée, il persiste une méfiance tant des

employeurs que de certains collègues. Sans le soutien entre pairs que nous proposons, il n'y aurait rien. Les syndicats qui prétendent s'intéresser à nous disent beaucoup d'âneries et ne nous semblent pas fiables.

Avocats.

Ils ne sont pas nombreux à connaître notre statut si particulier, dérogeant au code du travail, soumis à agrément. Nous avons contacté deux avocats, lesquels connaissent nos statuts (différents entre public et privé) et sont intéressés par l'enfance. En cas de besoin, contactez nous pour permettre la mise en lien, le montage d'un dossier et la prise en charge que vous offrent nos assurances.

Conseil de famille.

Devant le nombre croissant de pupilles de l'État (à ne pas confondre avec les pupilles de la nation), la préfecture est dans l'obligation de mettre en place un deuxième conseil de famille. Notre association, qui siège pour représenter les assistants familiaux, a donc été sollicitée pour proposer deux AF supplémentaires.

Ufnafaam.

L'union fédérative à laquelle nous sommes affiliés représente au niveau national notre métier. Vous pouvez imaginer combien il est difficile de perdurer dans nos contacts ministériels avec les événements politiques de cette année. Avec détermination le travail continue, recommence quand il le faut, pour contribuer à améliorer la prise en charge des enfants confiés et le soutien aux familles d'accueil.

L'assistant(e) familial(e) et l'enfant pupille de l'État.

Enfance et Familles d'Adoption (EFA) organise une rencontre en distanciel sur deux matinées les mardi 3 et jeudi 5 décembre. Un **fascicule destiné aux assistants familiaux** sera publié à cette occasion sur ce thème.

Une précédente publication **destinée aux pupilles** a été réalisée auparavant pour les aider à découvrir leur nouveau statut. Pour accompagner un enfant dans cette situation, vous pouvez télécharger librement « [Léa devient pupille de l'État](#) » sur le site d'EFA.

Rencontre avec l'assureur.

Nous vous proposons de rencontrer le courtier qui négocie les assurances que nous vous proposons. Pour le faire venir de la région parisienne, nous avons besoin de savoir si vous serez assez nombreux pour cette rencontre. Dites nous si ce sujet vous intéresse.

Le bureau associatif.

N'oubliez pas d'adhérer..
et de transmettre à vos collègues...

BILAN FINANCIER 2023-2024

du 1er septembre au 31 août

ACTIF		PASSIF	
Adhésions + assurances	2 841,50 €	Reversions UFNAFAAM	769,00 €
Subvention	0,00 €	Assurances	1 664,75 €
		Abonnements	66,00 €
		Formation	0,00 €
		Déplacements	0,00 €
		Courriers	0,00 €
		Documentation	15,50 €
		Divers	0,00 €
		Frais bancaires	37,30 €
		Total	2 552,55 €
Total	2 841,50 €		
Bénéfice	288,95 €		

Aucune demande subvention n'a été faite, aucune dépense pour voyage ou congrès n'a été engagée, les abonnements aux documentations juridiques ont été abandonnés puisque non exploités.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024-2025

ACTIF		PASSIF	
Bénéfice 2023	288,95 €	Reversions UFNAFAAM	700,00 €
Adhésions + assurances	2 450,00 €	Assurances	1 365,00 €
Subvention	0,00 €	Abonnements	20,00 €
		Formation	0,00 €
		Déplacements	250,00 €
		Courriers	0,00 €
		Documentation	50,00 €
		Frais bancaires	21,00 €
		Divers	332,95 €
		Total	2 738,95 €
Total	2 738,95 €		

Si la trésorerie de notre association se maintient convenablement, c'est que les dépenses sont quasi nulles depuis plusieurs années faute d'activité. La part due aux assurances est prépondérante, il faut probablement penser à augmenter la part qui revient à notre association afin de développer nos activités.

Le trésorier.

PROJET D'ORIENTATION 2024-2025

Juridiquement nous n'avons pas le droit d'utiliser les adresses professionnelles pour contacter nos collègues. Dans le cadre de notre association nous préférons des adresses personnelles. Libre à chaque collègue d'adhérer ou non à notre association ou nos informations. Sans accès à ces listes, quand ils ont des problèmes nous nous retrouvons à répondre à des collègues, parfois nouveaux et non adhérents, qui ne nous connaissent pas et que nous ne connaissons pas.

Beaucoup de nos questions auprès de nos institutions restent sans réponse : comment orienter les demandes, comment être représentés dans les commissions... Il fut un temps où il nous était demandé de fournir nos coordonnées associatives pour les nouvelles recrues, un document nous présentant remis durant les réunions d'information préalable. Ce que nous avons proposé récemment n'a pas été pris en compte, et pourtant...

Nous travaillons pour la mise en valeur de l'accueil individualisé de l'enfant, l'accueil familial.

Il est nécessaire aussi de développer notre communication auprès de chaque interlocuteur, AF ou services. Nous devons porter des propositions d'avancées dans l'intérêt de chacun, en priorité pour les enfants. Des portes s'ouvrent pour développer le partenariat avec d'autres associations, nous espérons pouvoir partager des besoins communs.

Imaginer qu'on puisse avancer en étant seul est une utopie. Les échanges sur les réseaux sociaux ne peuvent suffire. Même si on peut y voir beaucoup de situations vécues et partagées, pour être entendus il est important de pouvoir porter légitimement ces paroles. Sans forcément s'engager dans une responsabilité au sein de notre bureau, les adhérents peuvent représenter notre association sous le mandat défini par le bureau associatif. Bien que nous n'ayons aucun pouvoir, notre force est de pouvoir porter ensemble la parole de notre profession dans un discours partagé.

Comme nous le répétons chaque année, notre principale responsabilité de professionnels, c'est l'engagement que nous avons pris de **porter l'intérêt des enfants** que l'on nous confie, ce sont eux qui doivent guider notre pratique. Ces enfants ont besoin de nous, sans a priori, sans jugement, dans le respect des difficultés parentales. Chacun a besoin d'une attention particulière mais **sans nous faire oublier nos propres familles**, parce qu'on ne peut s'engager durablement à leur bien-être sans s'occuper du nôtre. La première des choses à transmettre aux enfants c'est notre plaisir à vivre en espérant qu'ils en tirent profit. On ne répare pas les enfants, on les accompagne dans un chemin incertain qui puisse leur permettre d'avancer vers leur indépendance.

Le bureau associatif.

VOTES

Validation du rapport d'activité, des comptes et du projet d'orientation proposés.

Pour _____ Contre _____ Abstention _____

Augmentation de 1,00€ de notre cotisation, soit 12,00€ pour 2025.

Pour _____ Contre _____ Abstention _____

Membres du bureau.

Les membres élus sont habilités à représenter notre association, mais toujours en informant les autres membres du bureau, jamais à titre personnel. Pour information, les personnes qui hésitent à s'engager sont invitées à se faire connaître et à partager notre travail durant un an avant de se décider.

Pas de démissionnaire déclaré ni de nouvelle candidature.

A renouveler :

2024 Isabelle MARTINS
2024 Béatrice KÉRICHARD
2024 Cathy VIAL

Prochains renouvellements :

2025 Sandrine BRANCHU
2026 Christophe LAMBOROT

Renouvellement des membres du bureau :

Pour _____ Contre _____ Abstention _____

Vos propositions.
